

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Déficiences visuelles



UNIVERSITÉ
LAVAL

Centre d'aide aux étudiants

La déficience visuelle

Une personne est considérée handicapée visuelle lorsqu'elle a, après correction au moyen de lentilles ophtalmologiques appropriées, une acuité visuelle pour chaque œil inférieure à 6/21 ou dont le champ de vision de chaque œil est inférieur à 60°. Dans l'un ou l'autre cas, la personne éprouvera des difficultés soit à lire, à écrire ou à se déplacer dans un environnement.

La déficience visuelle ne signifie pas nécessairement la cécité : cela dépend du résidu visuel qui varie d'une personne à l'autre. En effet, environ 93 % des personnes ayant une déficience visuelle ont une vision résiduelle utilisable pour fonctionner dans certaines tâches ou activités : elles sont fonctionnellement voyantes. Elles utilisent normalement le système graphique courant pour lire et écrire. On dit qu'elles sont atteintes de basse vision.

La perte de la vision peut être causée par des problèmes oculaires congénitaux, par des maladies qui surviennent au cours de l'existence ou par des infections ou des facteurs environnementaux. La déficience visuelle est difficile à conceptualiser car la vision peut différer d'une personne à l'autre. Pour mieux comprendre, on distingue différents types de vision : centrale ou en tunnel, périphérique, embrouillée, avec taches et cécité totale.



Vision centrale ou en tunnel

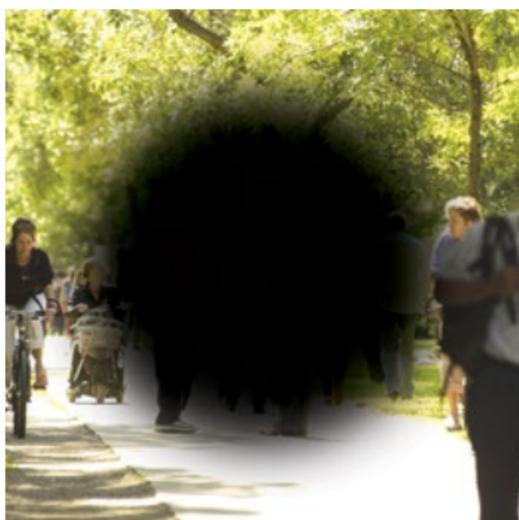


Vision embrouillée

La vision centrale ou en tunnel est due à une perte périphérique. Ceci complique la vision nocturne. La rétinite pigmentaire ou le glaucome causent souvent ce type de vision.

La vision périphérique signifie une perte de vision centrale. Cette atteinte visuelle entraîne entre autres des difficultés à lire, à distinguer les traits d'un visage et les couleurs des vêtements. Ce type de vision est souvent causé par la dégénérescence maculaire qui affecte surtout les personnes âgées de plus de 50 ans.

La vision embrouillée est principalement provoquée par les cataractes. En plus de réduire la vision, elle rend l'œil sensible à la lumière et aux éblouissements.



Vision périphérique



Vision avec taches

La vision avec taches est plus difficile à imaginer. Elle est généralement due aux maladies oculaires suivantes : la rétinopathie diabétique et les scotomes (taches aveugles). Ce type de vision est caractérisé par l'apparition d'une ou de plusieurs taches de formes différentes. Des zones claires peuvent être embrouillées dans certains cas.

La cécité totale est très rare. Seulement 7 % des personnes ayant une déficience visuelle sont fonctionnellement aveugles. Elles font appel soit à leur sens du toucher comme mode principal d'acquisition des connaissances en utilisant l'alphabet braille pour lire et écrire, soit elles utilisent l'enregistrement audio pour la lecture de leurs documents.

Accommodements possibles pour les études

En conformité avec la Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval, des accommodements peuvent être nécessaires.

En classe

- Lors du premier cours, il est utile que le professeur se nomme et précise le titre et le sigle du cours. Ces informations permettent à la personne ayant une déficience visuelle de s'assurer qu'elle est dans la bonne salle de cours.
- Lorsque le professeur emploie un support visuel (écrire au tableau, diaporama ou vidéo), il est utile :
 - de dicter au fur et à mesure ce qu'il écrit;
 - d'épeler les mots nouveaux ou particuliers;
 - de décrire les dessins, graphiques ou formules.
- Sur un tableau, il convient d'utiliser une craie jaune sur une surface bien nettoyée pour les personnes atteintes de basse vision.
- Éviter de se placer dos à une fenêtre, de façon à ne pas apparaître en contre-jour.
- Lors d'une marche avec une personne ayant une déficience visuelle, lui demander si elle a besoin d'aide et lui tendre le bras plutôt que de tenir le sien. Avant de franchir un obstacle, faire une pause et l'informer.
- Pour aider la personne non-voyante à s'asseoir : s'approcher et placer sa main sur le dossier de la chaise pour lui fournir un point de repère.
- En s'adressant à une personne ayant une déficience visuelle, il est nécessaire de s'identifier au début et de l'avertir lorsqu'on la quitte.
- Lorsqu'une personne aveugle lève la main en classe, il faut lui dire qu'on l'a vu et la nommer lorsqu'on s'adresse à elle.
- Parce que l'accès au monde est d'abord fragmentaire pour une personne ayant une déficience visuelle, elle procède donc par induction, contrairement à une personne voyante qui, elle, a d'abord un accès global au monde et procède par déduction. Dans la mesure du possible, le professeur pourra en tenir compte en expliquant ses notions du particulier au général.



Photo : Luc Mérineau

La prise de notes en classe

La méthode de prise de notes sera déterminée par le type de déficience visuelle de la personne.

- Elle peut prendre elle-même ses notes en classe.
- Elle peut demander à faire usage d'un magnétophone; il s'agit alors de convenir de sa discrétion quant à l'usage ultérieur. Le document *Engagement à la confidentialité pour enregistrement audio du cours* devra être complété et remis au professeur au préalable.
- Elle peut utiliser un ordinateur portable avec une plage tactile braille.
- Elle peut embaucher une personne à titre de preneur de notes, habituellement un camarade de classe.

La lecture

Il sera essentiel de fournir à l'étudiant le plus tôt possible, la liste des documents de référence pour le cours et l'échéancier qui s'y rattache.

Ces documents seront soit transcrits en braille, en version numérique ou reproduits en gros caractères. Des délais pour ces productions devront être prévus. En raison des coûts associés à la production en braille, le professeur devra valider la liste des ouvrages requis pour le cours.

Les examens

La situation de chaque personne étant unique, lorsque des accommodements aux examens sont requis, ils sont nécessairement indiqués dans la lettre d'attestation d'accommodement présentée par l'étudiant à chaque début de session, au département concerné (professeur ou personne responsable).

Il est souhaitable de prévoir le plus tôt possible les aménagements nécessaires à la passation des examens. Pour tenir compte des limitations fonctionnelles de l'étudiant et du temps requis pour l'utilisation du matériel adapté ou d'aides techniques, il est habituel d'accorder du temps supplémentaire à la durée prévue pour la passation de l'examen.

Les examens se déroulent habituellement dans la salle de cours ou dans un local adjacent. Si l'étudiant doit avoir recours à des équipements spécialisés (ordinateur avec clavier braille et synthèse vocale ou télévisionneuse) l'examen peut se dérouler au local de technologies adaptées, situé à la Bibliothèque générale. Il faut alors réserver d'avance le local.

Lorsqu'un examen doit être transcrit en braille ou en version numérique, il faut nous faire parvenir l'examen au moins une semaine avant la date prévue pour l'administration de l'examen soit par courrier interne, par courriel ou en personne à notre bureau.

En résumé, il est souhaitable que professeurs et étudiants s'entendent clairement sur leurs attentes respectives, et ce, dès le départ.



Pour plus de détails concernant le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval, consultez notre site www.aide.ulaval.ca

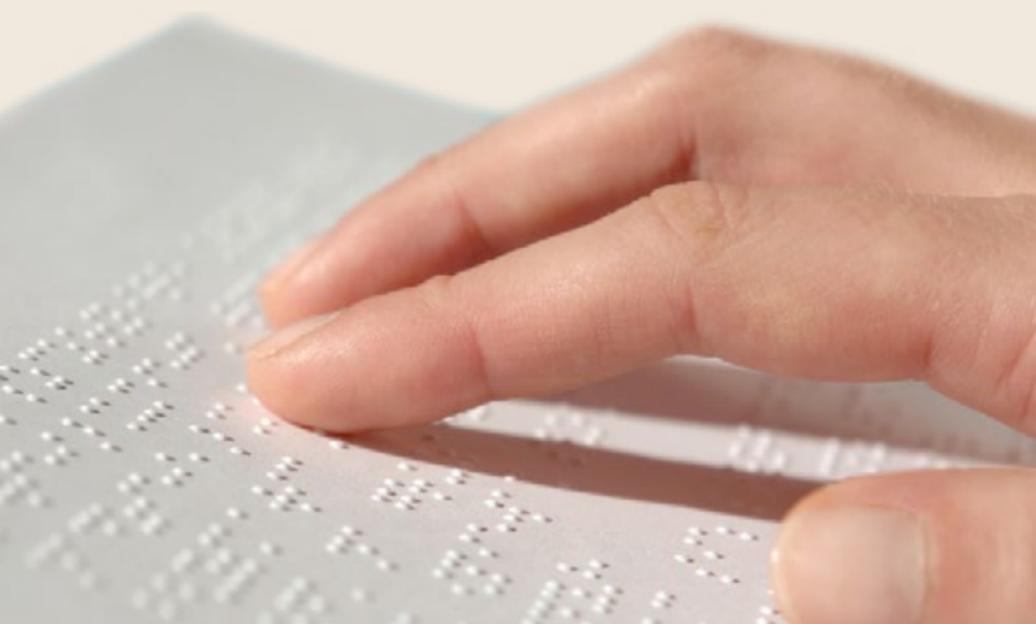
Confidentialité

Le Centre d'aide aux étudiants applique une politique de confidentialité par laquelle il s'engage à ne pas transmettre quelque documentation que ce soit sans une autorisation écrite de l'étudiant.

Sources :

Site Institut national canadien pour les aveugles (INCA), [En ligne]. www.inca.ca (Page consultée le 21 juin 2010)

Site Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ), [En ligne]. www.raaq.qc.ca (Page consultée le 21 juin 2010)





Centre d'aide aux étudiants
Accueil et soutien aux étudiants
en situation de handicap

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, local 2121
Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-2880

Télécopieur : 418 656-7866

acsesh@aide.ulaval.ca

www.aide.ulaval.ca